



5ème Grand Prix Sénior Mérignies Golf Country Club Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2022

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE (1/2/2022)

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs. (voir Vade-mecum 2022 de la FFGolf).

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour. Epreuve ouverte aux amateurs français, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, licenciés à la FFGolf, s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous.

Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf à la date limite des inscriptions. (Ou avoir répondu négativement, si le certificat date de 2020 ou 2021, à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié).

Pour les joueurs étrangers, certificat médical fourni lors de l'inscription.

L'épreuve est non-fumeur.

Art 2- Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

L'épreuve se jouera sur le parcours 18 trous Val de Marque et Ruppilly.

* une série Dames (24 joueuses minimum) : index inférieur ou égal à 21,4. Départ des marques rouges.

* une série Messieurs : index inférieur ou égal à 18.4. Départ des marques jaunes.

Champ total de joueurs : 54 joueurs maxi. Ce champ sera augmenté fonction des inscrits au Classic Mid Amateur.

Art 3- Inscriptions

Les inscriptions pour le Grand Prix Sénior sont ouvertes du 7 février 2022 au 18 mars 2022 à 18h00.

Inscription uniquement sur internet via le formulaire en ligne du site www.merigniesgolf.com

Règlement uniquement en ligne.

L'inscription ne sera définitive qu'une fois le règlement réceptionné.

Art 4- Droit d'engagement

Joueur extérieur : 80 € ; Joueur abonné : 30 €.

Parcours de reconnaissance le vendredi 1er avril 2022 (uniquement sur réservation à l'accueil)

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 5 - Tirage des départs

Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.

- 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- 2ème jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

Les départs seront disponibles le Vendredi 1 avril 2022 à 12h00

Art 6- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé de deux représentants de Mérignies Golf et d'un arbitre selon disponibilité.

Art 7 - Prix

Grand Prix Sénior :

1^{er} PRIX BRUT Homme, 1^{er} PRIX BRUT Dame

Art 8 : Départage

En cas d'égalité pour la première place en brut, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou ». (En boucle : trous n°9 Val de Marque, puis 10 et 18 Rupilly)

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 10 : Remise des prix

Dimanche 3 avril 2022 au club house une demi-heure après le dernier retour, suivie d'un cocktail.